



Intégrale de romans non poursuivie

Par Loo079

Bonjour,

Après des recherches non fructueuses sur Internet, je tente ma chance ici. Une maison d'édition (très connue) a lancé l'intégrale des romans d'une célèbre romancière. J'ai donc décidé d'acheter les six premiers tomes de cette intégrale. Depuis plusieurs années, j'attends les autres volumes. Ne voyant aucun nouveau livre publié, j'ai envoyé un mail à la maison d'édition qui m'a répondu qu'ils arrêtaient de publier cette intégrale.

À la place, il se lance dans la publication d'une nouvelle intégrale de la même romancière, mais organisée d'une manière totalement différente. Résultat, il est impossible de poursuivre la collection si on a débuté avec l'ancienne intégrale. Chaque tome coûte environ 20 euros, j'ai donc dépensé 120 euros inutilement puisque l'intérêt d'une collection intégrale est d'avoir l'ensemble des livres.

Ma question est donc de savoir si la maison d'édition n'a pas une obligation d'aller au bout de la première collection intégrale ? Je m'étonne que l'éditeur puisse, à sa convenance, débiter une collection puis l'arrêter. Tous les lecteurs se retrouvent alors le bec dans l'eau avec une grosse dépense effectuée et l'obligation de tout racheter si on veut vraiment l'intégrale de cette romancière. Puis-je demander un remboursement ou l'envoi gratuit de tomes de la nouvelle intégrale à hauteur de 120 euros ?

Merci pour votre réponse,
Loo079

Par Isadore

Bonjour,

A moins qu'il n'ait signé avec vous un contrat l'obligeant à "terminer" la collection, l'éditeur est libre d'arrêter la publication comme bon lui semble.

Vous n'avez subi aucun préjudice puisque vous êtes en possession de six livres parfaitement utilisables. La plupart des gens achètent des livres pour les lire. Si vous avez acheté ces livres pour remplir vos étagères avec l'intégrale des romans de cette collection, la prudence aurait voulu que vous attendiez la fin de la publication. Il est courant que des éditeurs mettent fin prématurément à une collection.

puisque l'intérêt d'une collection intégrale est d'avoir l'ensemble des livres

Ben ne rachetez pas les livres que vous possédez déjà. Si l'éditeur achève la collection actuelle, au final vous aurez tous les romans de cette autrice.

Quant à demander un rembourser ou des cadeaux, vous pouvez essayer mais je pense qu'on va vous répondre non.

Par Loo079

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Il est évident que l'éditeur n'a signé aucun contrat avec moi l'obligeant à terminer la collection.

Vous estimez que je n'ai subi aucun préjudice, mais pour moi (et pour tous les lecteurs dans mon cas qui se plaignent de ce problème sur Internet), il y a un préjudice, car nous avons dépensé 120 euros pour une collection qui ne sera jamais terminée. C'est vrai, j'aurais dû être plus prudente en n'ayant pas confiance en un éditeur ayant pignon sur rue. Néanmoins, sur chaque livre, il est écrit le mot "intégrale", je m'attendais donc, comme tous les autres lecteurs, à avoir une collection intégrale.

Vous m'indiquez de ne pas racheter les livres que je possède déjà et de compter sur la collection actuelle pour terminer

l'intégrale, mais ce n'est pas possible. Les deux collections sont organisées de manière différente (l'une par date de parution des romans et l'autre par héros). Pour avoir la collection complète, il faut forcément racheter tous les livres de la nouvelle collection intégrale (sans savoir si elle va être terminée). C'est tout bénéfice pour l'éditeur !

Quant au remplacement des livres ou au remboursement, il ne s'agit pas, pour moi, d'un "cadeau", mais bien d'une manière de minimiser le préjudice.

Enfin, vous me dites "La plupart des gens achètent des livres pour les lire. Si vous avez acheté ces livres pour remplir vos étagères [...]". Il s'agit d'une pique désagréable et totalement inutile. Tout d'abord, j'ai lu l'ensemble des six tomes, ensuite même si j'achète des livres pour remplir mes étagères, c'est mon problème et votre jugement personnel sur la manière dont j'utilise mes livres n'a rien à faire dans une réponse "juridique".

Cordialement,
Looo79

Par CToad

Bonjour,

Je suis d'accord avec Isadore, et vous avez mal pris son message qui pourtant ne se voulait pas désagréable. Je suis d'accord avec vous qu'il est extrêmement déplaisant de commencer une collection pour s'apercevoir qu'on ne pourra pas la finir, mais de la même façon qu'il est désagréable d'acheter une voiture ou une machine quelconque qui finira non réparable car "la pièce n'existe plus", ou comme cela m'est arrivé il n'y a pas longtemps d'acheter un service en ligne et que les serveurs ferment au bout d'un an.

Il n'y a pas de loi pour gérer votre problème. ce qu'Isadore tente de vous expliquer c'est que quand il n'y a pas de loi, pour qu'il y ait un engagement, il faut qu'il y ait un contrat. Or, là il n'y en a pas non plus, il n'y a donc pas d'engagement. Partant de là vous n'avez pas de recours. Vous pouvez bien sûr faire votre demande à la maison d'Édition en expliquant votre déception mais sachez que s'ils font quelque chose, ce sera un geste commercial, pas une réparation d'un préjudice subi puisque sans engagement de leur part, votre problème ne peut être considéré comme un préjudice.

Merci à Isadore d'avoir tenté de résoudre cette question, malgré l'accueil reçu.

bonne journée à tous,

Ctoad

Par Isadore

Merci CToad.

Il s'agit d'une pique désagréable et totalement inutile.
Non, il s'agit d'une explication.

Vous estimez avoir subi un préjudice en étant empêché de compléter votre collection. Vous avez le droit d'utiliser vos livres comme bon vous semble, y compris dans un but de décoration ou de collection. Des tas de gens le font, moi y compris.

Mais l'éditeur ne vous a causé aucun tort. Vous avez acheté six livres parfaitement fonctionnels qui peuvent remplir leur fonction première : être lus. Le fait qu'il est écrit "intégrale" sur le livre n'y change rien, cela montre juste que l'éditeur a eu à un moment l'intention d'éditer la totalité des livres. Ce n'est en aucun cas un engagement envers les clients potentiels.

Et il est fréquent que les éditeurs arrêtent des collections sans prévenir pour des raisons diverses. Il arrive même que des éditeurs arrêtent de publier des séries en plein milieu de l'intrigue, sans se soucier des lecteurs qui ne lisent pas la langue d'origine des romans.

Donc vous avez le droit d'être contrarié, mais ne pas pouvoir finir une collection n'est pas un préjudice. Si vous voulez posséder tous les livres de cette autrice, il faut les acheter dans d'autres éditions. Si vous les lisez sans les acheter deux fois, vous pouvez les emprunter à des amis ou à une bibliothèque.

Par CToad

"Et il est fréquent que les éditeurs arrêtent des collections sans prévenir pour des raisons diverses. Il arrive même que des éditeurs arrêtent de publier des séries en plein milieu de l'intrigue, sans se soucier des lecteurs qui ne lisent pas la langue d'origine des romans."

ouiiiiii :-(et c'est tellement frustrant ! Mais bon c'est légal.